

## Thème : Actualité du droit de la construction

**Date :** Lundi 14 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

**Lieu :** Montargis

**Pré-requis :** être avocat / **Niveau :** 2

### Objectifs :

- Éviter les écueils jurisprudentiels
- Maîtriser le procès de construction

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- Le débat de la réception
  - La mise en œuvre de la responsabilité décennale
  - La gravité décennale
  - Les EPERS
  - Les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance
  - Les exonérations
  - Forclusions et prescriptions
- Les discussions hors décennale

**Moyens pédagogiques :** Présentation orale et support écrit

**Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Maître Gerald FROIDEFOND, Avocat au barreau de Poitiers

### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-eco.fr](http://www.avocats-eco.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.